

Bulletin municipal 2017



Un joli clin d'œil de cette mante religieuse photographiée devant l'église cet été!!

Dompierre les Eglises



Mot du Maire

2017, une année qui restera dans toutes les mémoires des dompierois tant la pluie qui s'est abattue sur la commune a pris des proportions de catastrophe naturelle..... Bien vite le village s'en est remis, la réaction ayant été rapide pour remettre routes, chemins et ponts endommagés en service.

Des projets ont été mis en route, le local associatif du camping, la réhabilitation de la station d'assainissement du bourg etc.... Mais comme tout ce que l'on fait dans le domaine public, tout cela est très long à faire émerger !

Et puis il y a les tensions que tout le monde connaît dans notre commune.

Il faut que vous sachiez que votre maire a comme unique ambition d'être un agent de paix. Toute mon action pour 2018 sera de trouver les voies et moyens pour que notre commune retrouve son calme, sa sagesse, sa sérénité sans lesquels la vie communale n'est pas possible. Il faut donc que les quelques manifestations intempestives qui ont eu lieu récemment et qui sont impardonnables cessent et que nous nous réunissions pour trouver un terme à ces tensions qui ne sont pas habituelles dans notre belle commune.

C'est mon rôle de faire en sorte que tous puissent travailler, entreprendre, organiser leurs loisirs comme ils l'entendent dans le respect de tous, des lois et des règlements.

C'est ce que votre municipalité et moi-même tenteront de réussir pour 2018 pour le grand bien de tous.

Et en conclusion, pour illustrer cette sérénité que je veux retrouver pour notre village, je ne résiste pas à la tentation de vous proposer de lire ce joli poème de mon neveu François Guibert, écrit quand il était jeune et quand son père Jacques, le pédiatre, mon frère était encore de ce monde.

Ce poème (p.19) illustre bien cet amour de notre village qui mérite de vivre en paix.

Philippe Guibert

Directeur de publication : Philippe Guibert
Commission de rédaction : Michel Rousseau, Vincent Thibaud,
Jacky Duplouich
Rédaction et crédits photos : Marie-Jo et Alexandra

Informations et projets

- ⇒ **Recrutement d'un agent postal** : Suite au départ d'Annie Lepeytre du poste qu'elle occupait depuis 2006, Catherine Gauthé a été recrutée à l'agence postale le 01 juillet 2017. Nous souhaitons la bienvenue à Catherine et bonne réussite dans ses projets à Annie !
- ⇒ **Aide financière pour installation sur la commune** : La commune offre 2 500€ à toute personne de la commune ou extérieure à la commune décidant d'emménager sur le territoire de Dompierre les Eglises, soit en faisant construire une résidence dont elle fera sa résidence principale; soit en acquérant une maison existante qu'elle fera rénover et dont elle fera sa résidence principale. Le règlement de l'éligibilité à cette aide est consultable en mairie ou sur le site de la commune.
- ⇒ la commune souhaitant voir naître un **lieu multiservice accueillant et convivial dans notre bourg**, une réunion de réflexion a eu lieu le 13 octobre 2017 en partenariat avec le Pays, représenté par Mme Marie Algret et M. Bertrand Paris qui ont assuré le déroulement et l'organisation. Les personnes se sentant concernées par ce projet ont pu venir apporter et partager leurs idées. Par la suite, la population Dompierroise a reçu un questionnaire. Au 20 janvier 2018, les résultats sont les suivants :
 - sur 180 questionnaires envoyés, 94 sont revenus en mairie, soit un peu plus de 50% des envois.
 - 26 personnes ont répondu défavorablement à l'idée d'avoir un établissement type « bar-restaurant »
 - 67 personnes ont répondu favorablement
 - 1 questionnaire viergeAffaire à suivre....

Projets 2018:

- ⇒ **Réhabilitation station du bourg** : La station du bourg va être rénovée. Les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental.
- ⇒ **Construction local association au camping** : Ce projet est subventionné à hauteur de 35 000 € par le Conseil Départemental.
- ⇒ **Rénovation du court de tennis.**
- ⇒ **Aménagement des combles de la mairie** en salle d'archives et local technique.
- ⇒ **Réfection des peintures de la salle des fêtes.** Plusieurs devis ont été demandés.
- ⇒ **Réfection du logement locatif de La Poste** . Le montant des travaux n'est pas encore établi mais plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'établir des devis.
- ⇒ **Parc éolien...** (cf page 5)



Travaux et acquisitions diverses

Suites aux intempéries exceptionnelles du 31 mai 2017 :

- ⇒ La pompe du surpresseur de Lavaud a été changée pour un montant de 3 734.76 € effectué par la SAUR, remboursés à hauteur 1 867.38 € par l'assurance Groupama.
- ⇒ L'aqueduc de Cros a été refait par l'entreprise Courcelle, ces travaux ont été financés par la Communauté de Communes à hauteur de 23 700 € HT.

- ⇒ **Les sanitaires de l'école** ont entièrement été rénovés et les enfants ont désormais accès à l'eau chaude pour le lavage des mains. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Alex Roulon et Lagelec pour un montant de 3 265.95 €
- ⇒ **Travaux logement locatif du Beauvert** : Le logement du Beauvert a été isolé et son électricité revue par les entreprises Audier et Lagelec pour un montant de 3 265.95 €.
- ⇒ **Isolation des combles de la mairie**. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Martin pour un montant de 4 864.80 € TTC, dont 1 418.19 € subventionnés par le Conseil Départemental.
- ⇒ **Circuits pédestres** : Un projet de mise en valeur du patrimoine dompierois est à l'origine de la création de 3 circuits pédestres.
 - Le chemin des Pierres (balisage vert) -10 km
 - Le sentier des Petits Bois (balisage rouge) - 12 km
 - le sentier des Maisons Insolites (balisage bleu)- 15 kmIls ont été balisés cet été. En suivant les fléchages, vous trouverez une vingtaine de panonceaux et lutrins qui vous permettront de découvrir ou reconnaître des noms de lieux, des photos ou encore un peu d'histoire... A vos chaussures de marche!
Ce projet a coûté 16 466,15 € subventionné à hauteur de 3500€ au titre de la réserve parlementaire.
Nous tenons tout particulièrement à remercier chaleureusement Mickael Thoury, pour ses recherches et textes fournis ainsi que Michel Artivaud, Claude Filleux, et Raymond Michelet, nos mémoires vives Dompierroises, qui ont accepté de se réunir à plusieurs reprises afin d'apporter les informations précieuses nécessaires à la réalisation de ce projet impulsé par Michel Rousseau, 1er adjoint.
- ⇒ **Sécurisation de l'école** : Le portail de la mairie a été électrifié afin de répondre aux normes de sécurisation de la cour de l'école. Les travaux ont été effectués par la SARL Chalais pour un montant de 7 195.39 €, subventionnés à hauteur de 2 743 € au titre de la DETR.
- ⇒ **Réfection route de Montméraud** : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Courcelle et ont coûté 41 130 € dont 12 882 € subventionnés par le Conseil Départemental.
- ⇒ **Acquisition de terrains succession Prugnaud** : Ces terrains d'une surface de 47a 55 ca, ont été achetés par la municipalité pour un montant de 19 020 €.
- ⇒ **Achat licence IV** : Le bar-restaurant le Dompierre ayant malheureusement fermé ses portes le 31 décembre 2016, la commune a décidé d'en racheter la licence IV pour un montant de 11 243.52 € (10 000 € pour la licence + 1243.52 € de frais de notaire) . Elle pourrait éventuellement être réutilisée dans le futur projet cité en page précédente.

Dépliants disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la commune <http://www.dompierre-les-eglises.fr/>



Voirie 2017

Cette année 2017 a été très particulière pour l'entretien de nos routes et chemins d'exploitation.

- Les travaux prévus par la Com-Com sur nos routes communautaires ont dû être reportés d'une année afin de réparer l'aqueduc de Viville qui s'effondrait. Nous avons donc pris une délibération au conseil municipal dans ce sens.
 - Les travaux prévus par notre commune sur les chemins d'exploitation ont également dû être différés pour pouvoir réparer tous les dégâts occasionnés par les pluies torrentielles du 31 mai 2017. Plus de 40 000 € ont été nécessaires pour palier aux différents travaux. Tous les chemins autour de l'Age et Cros ont dû être réparés. La mare de Lavaud a été complètement ensevelie, ainsi que les pourtours du camping qui ont été endommagés. Nous avons sollicité deux entreprises afin d'exécuter aux plus vite les travaux. Nous remercions l'entreprise Courcelle et l'entreprise Loizeau d'avoir répondu dans les plus brefs délais.
 - Sur nos routes communautaires, la com-com nous a attribué deux journées et demie de point à temps. Les routes du pont de la Grange vers le Loge Nord et de Lavaud vers Vergnedonde ont employé ces 2,5 journées.
- Par ailleurs, nos employés communaux repassent systématiquement tous nos chemins afin de boucher tous les trous au moins une fois par an.

Pour 2018, nos besoins seront très importants notamment dû à l'hiver très pluvieux que nous subissons.

Nous essaierons de répondre au mieux aux besoins de chacun sur l'ensemble de la commune.

Les responsables de la voirie.



Projet de parc éolien

Le projet éolien développé par la société Neoen suit son cours. Il avait été présenté aux maires de Dompierre-les-Églises et Villefavard en avril 2015. Chacune des parties prenantes du projet, les propriétaires et exploitants du site puis la DREAL, ont manifesté un intérêt certain, ce qui a conforté le développeur dans la poursuite de ce projet de six aérogénérateurs. En 2016 les études écologiques (faune/flore, avifaune, chiroptères...), ainsi qu'acoustique et paysagère ont permis de valider la faisabilité du projet éolien baptisé « Moulin à Vent ».

Suite aux permanences d'informations fructueuses destinées aux riverains durant le mois de novembre 2017, le dossier d'autorisation environnementale a été déposé auprès de la DREAL pour instruction. En parallèle, Neoen a mandaté un bureau d'études pour réaliser des mesures de vent durant une année grâce à un mât de mesure. Son installation sur le site est prévue pour le mois de mai 2018.



Etat-civil

Naissance :

- Le 3 juillet 2017, Ethan Michel Eulogio-Pico

Bienvenue au bébé!



Mariage :

- Le 6 mai 2017, Aurore Sophie Thibaud, domiciliée à Treifeix et Eric François Emmanuel Boniface, domicilié à Paris

Tous nos vœux de bonheur!



Décès :

- Le 22 avril 2017, Jean-Pierre Brunet, 11 le Maubert
- Le 29 novembre 2017, Marcel Grellier, 1 rue de la Bascule

Nos condoléances aux familles.



Notre école

L'école de Dompierre compte cette année 12 élèves : 4 élèves de Cours Préparatoire (CP), 4 élèves de Cours Élémentaire 1ère année (CE1) et 4 élèves de Cours Élémentaire 2ème année (CE2).

Tout comme l'année passée nous participons au prix *Je lis, j'élis* qui récompense un auteur de littérature de jeunesse. Un intervenant vient en classe une fois par semaine lire aux élèves l'un des livres en lice pour le prix, puis lors de la dernière séance un vote est organisé et les élèves élisent le livre qu'ils ont préféré. Une bonne façon d'apprendre un geste citoyen !

L'école se rend très prochainement à Limoges : nous allons visiter la vieille ville ainsi que le musée de la porcelaine, puis nous assisterons au concert d'un chanteur pour enfants dénommé Aldebert au Zénith de Limoges. Les enfants sont « enchantés » de cette expérience à venir !

D'un point de vue plus sportif nous irons à la piscine de La Souterraine tous les lundis après-midis du mois d'avril et jusqu'à la mi-juin : en principe les élèves s'y plaisent beaucoup et participent avec entrain à toutes les activités proposées.

Nous tenions également à remercier chaleureusement la municipalité pour sa confiance, ainsi que pour son engagement sans faille envers l'école, particulièrement en cette année troublée par la possibilité d'une fermeture prochaine.

Les élèves de l'école et leur maîtresse, Mme Viard.

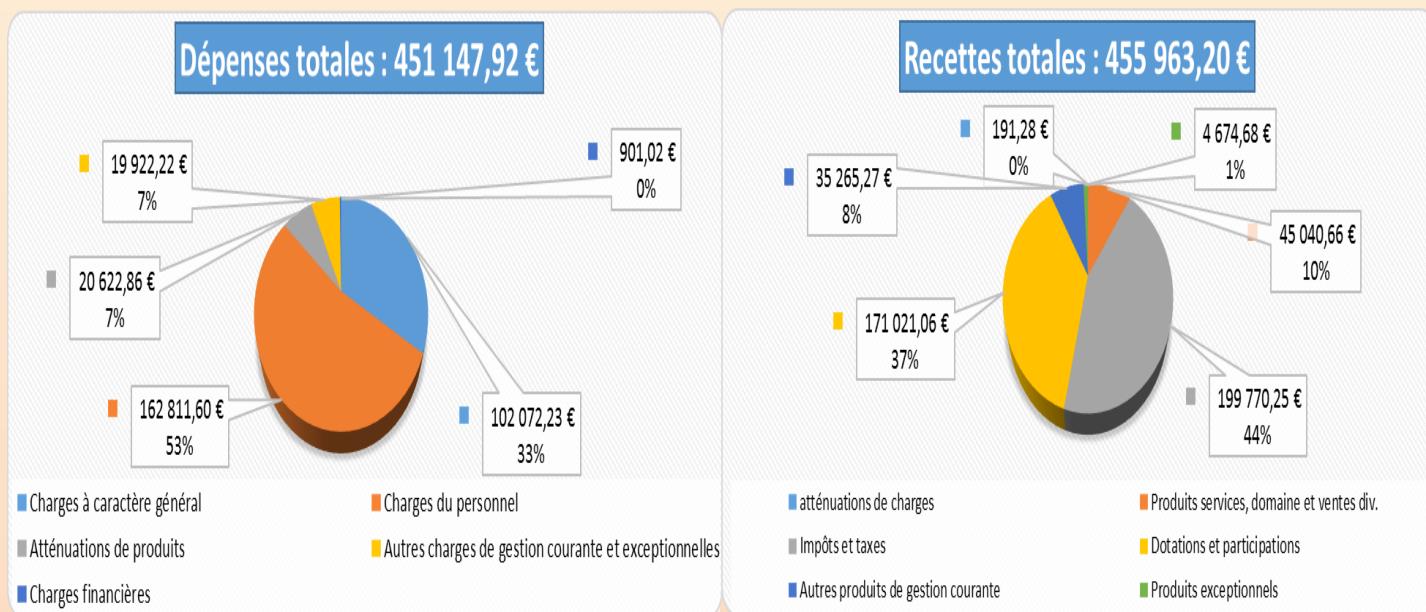
*Les élèves de l'école de Dompierre-les-Eglises et leur bonhomme de neige
(février 2018)*



Vote du compte administratif 2016 « commune »

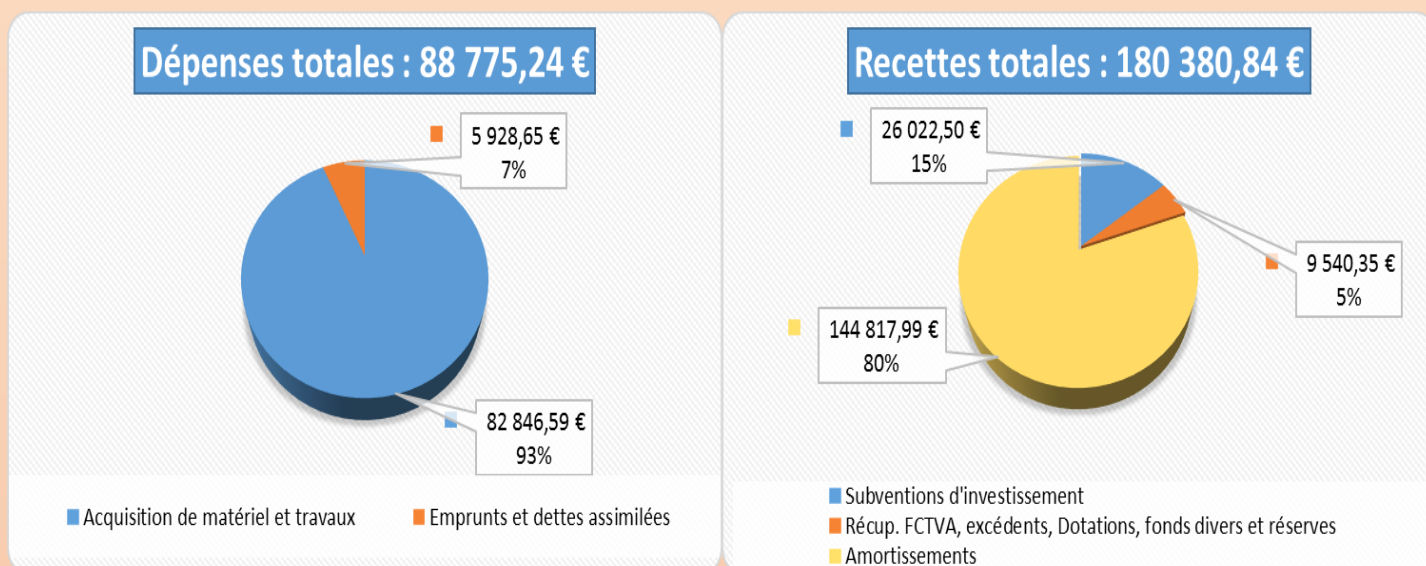
Le compte administratif 2016, présenté par Michel Rousseau, Vincent Thibaud et Jacky Duplouich, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation



Excédent de fonctionnement 4 815, 28 €

Section d'investissement



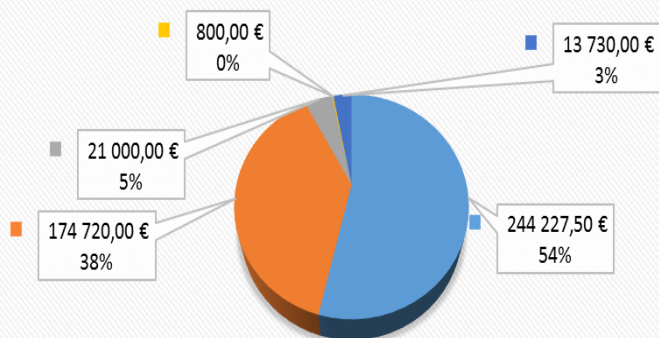
Excédent d'investissement 91 605,60 €

Vote du budget primitif 2017 « commune »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 qui s'élève à :

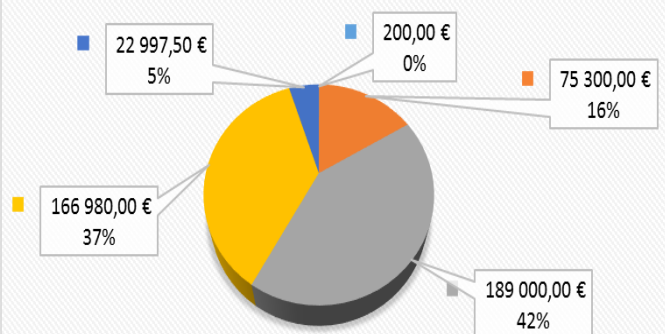
Section d'exploitation

Dépenses totales : 454 477,50 €



Charges à caractère général, et exceptionnelles
Charges du personnel
Atténuations de produits
Charges financières et imprévues
Amortissements

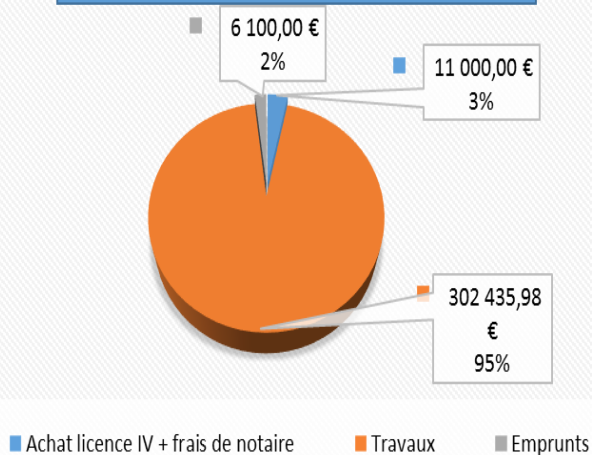
Recettes totales : 454 477,50 €



Atténuations de charges
Revenus propres
Dotations et participations "Etat"
Résultat reporté

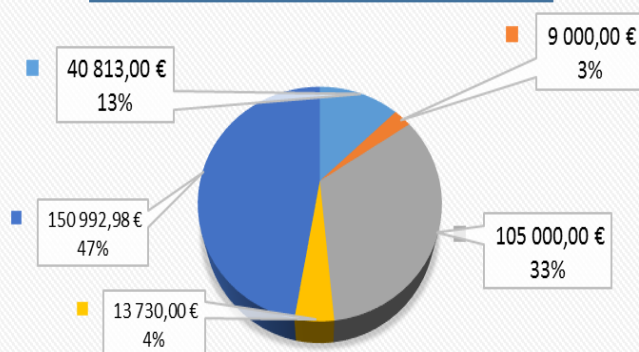
Section d'investissement

Dépenses totales : 319 535,98 €



Achat licence IV + frais de notaire
Travaux
Emprunts

Recettes totales : 319 535,98 €



Subventions d'investissement
Affectation
Dotations, fonds divers et réserves
Amortissements
Solde d'exécution positif reporté

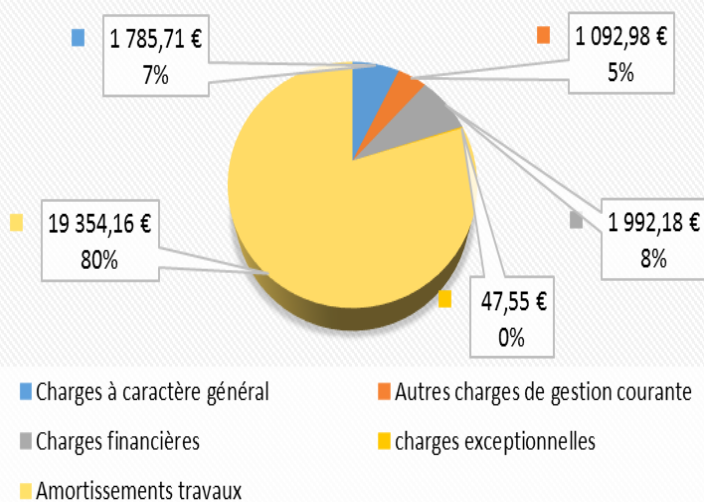
Le budget primitif a été adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif eau-assainissement 2016

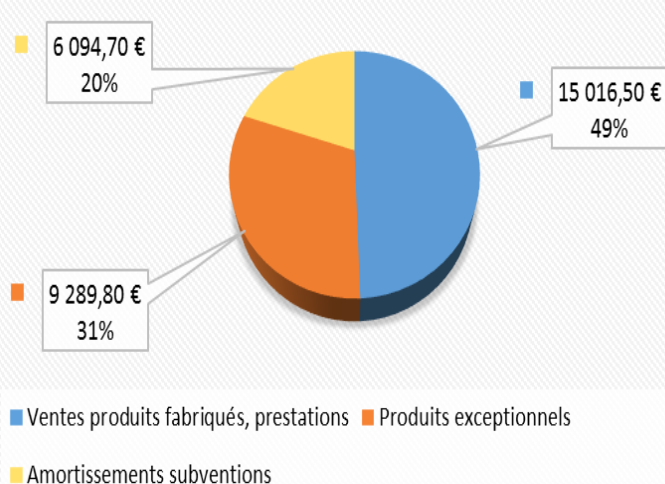
Le compte administratif 2016, présenté par Michel Rousseau, Vincent Thibaud et Jacky Duplouich, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation

Dépenses totales : 24 272,58 €



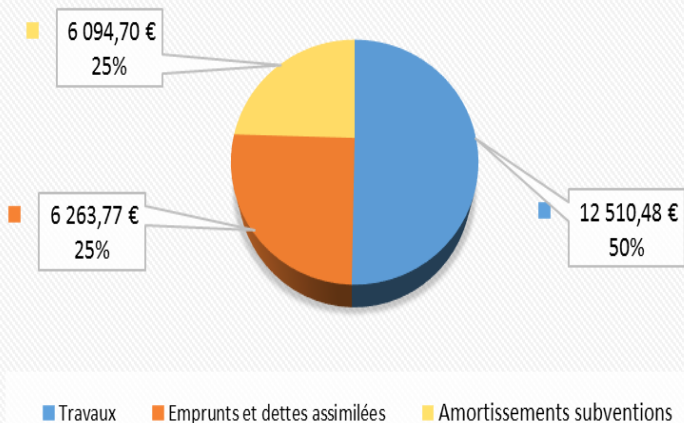
Recettes totales : 30 401,00 €



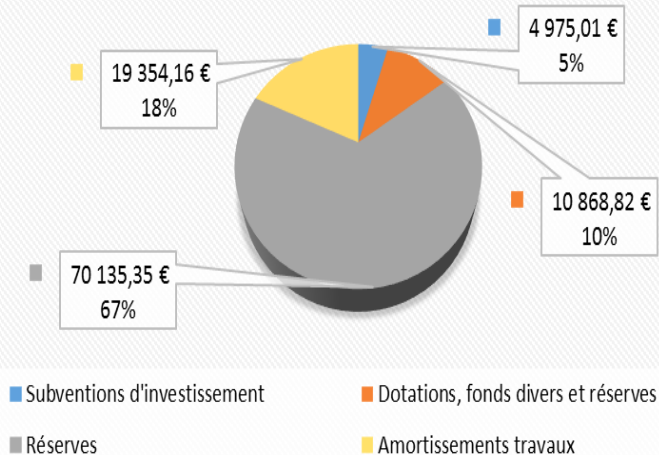
Excédent de fonctionnement : 6 128.42 €

Section d'investissement

Dépenses totales : 24 868,95 €



Recettes totales : 105 333,34 €



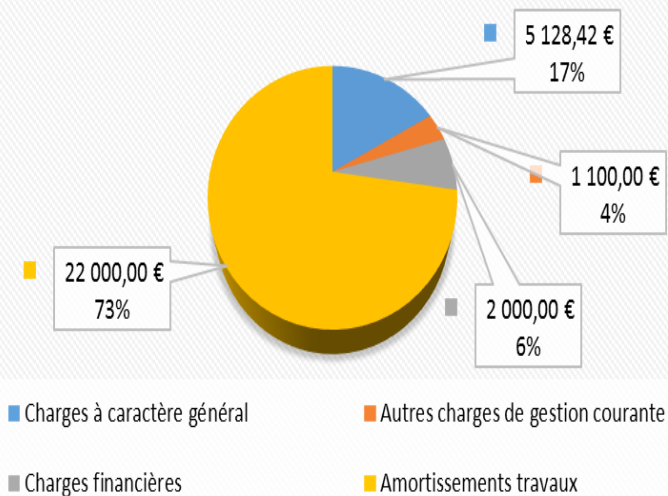
Excédent d'investissement : 80 464.39 €

Vote du budget primitif eau-assainissement 2017

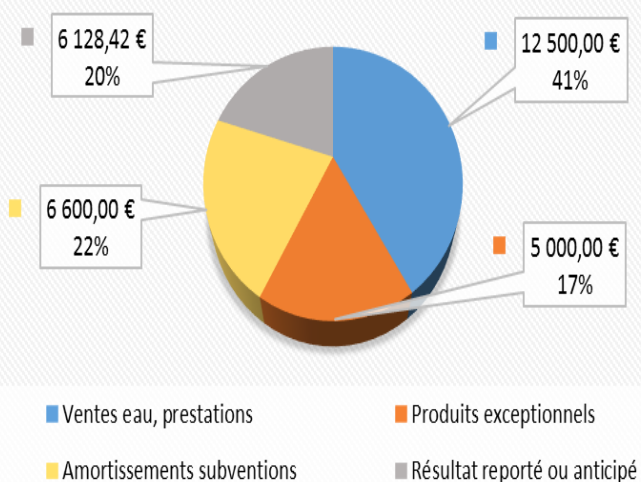
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 qui s'élève à :

Section d'exploitation

Dépenses totales : 30 228,42 €

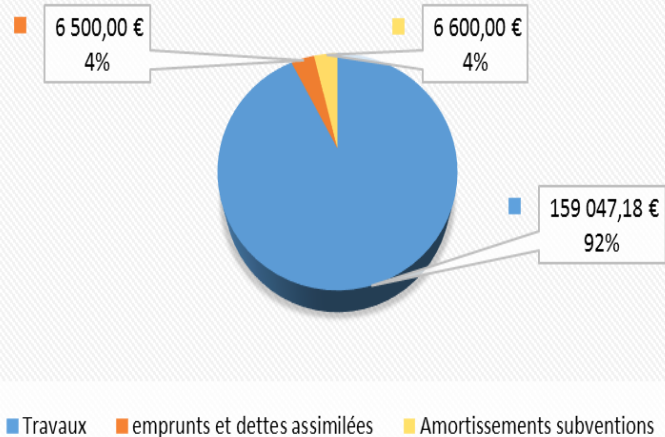


Recettes totales : 30 228,42 €

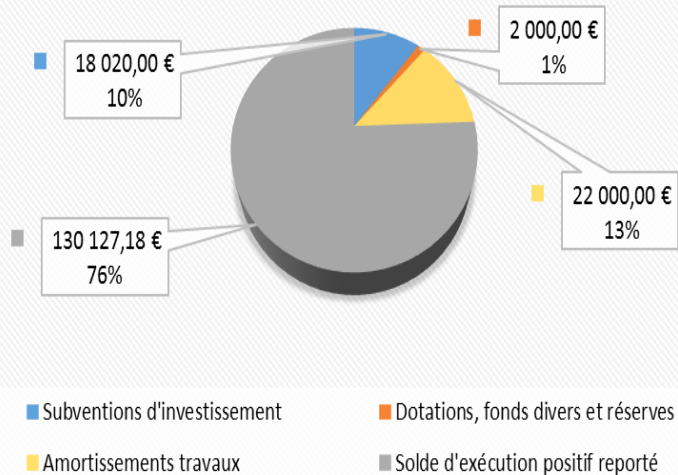


Section d'investissement

Dépenses totales : 172 147,18 €



Recettes totales : 172 147,18 €



Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations

Comité des Fêtes	400 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A)	400 €
Amicale « Sourire d'automne »	400 €
Association Kloreauvil	400 €
Coopérative scolaire	640 €
AAPPMA « Brame et Semme »	50 €
Comité des foires et concours de Magnac-Laval	150 €
Resto du Cœur	50 €
Comité de la Croix Rouge section Magnac-Laval	80 €
Fédération des Déportés de Limoges	50 €
F.N.A.C.A	80 €
Prévention Routière	100 €
Amicale des sapeurs pompiers de Magnac-Laval	200 €
Association des parents d'élèves de St Léger / Dompierre les Eglises	150 €
Catherine's Corner Club Association	200 €
Club forme de Magnac-Laval	100 €
Association des parents d'élèves de Saint-Hilaire-la-Treille	50 €
Total	3500 €

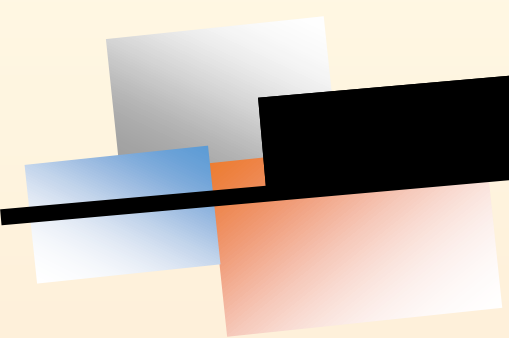
Vote des taux d'imposition 2017

Après avoir pris connaissance du produit attendu des impôts 2017, présenté par l'administration fiscale, Monsieur le Maire propose de ne pas changer le taux des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR, émet un avis favorable à cette proposition.

Le taux des 3 taxes reste inchangé comme suit :

- Taxe d'habitation	:	7,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	:	13,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	:	39,39 %



Nos associations

Sourire d'automne

La présidente ainsi que tous les membres du bureau vous présentent leurs vœux pour l'année 2018 : joie, bonheur et surtout la santé pour toute votre famille.

L'année 2017, le club a fait une sortie au mois d'avril à l'Ange Bleu. Très beau spectacle qui plait à tout le monde. 52 personnes sont venues. Nous sommes quand même obligés de nous rassembler avec d'autres clubs pour faire un car complet, ce qui est très bien.

Septembre, nous sommes allés à Arcachon. Très belle ville. Le matin, le petit train pour visiter l'ancienne ville : magnifique!

De belles maisons anciennes avec de très jolis perrons et escaliers. On dirait qu'ils sont décorés en dentelle tellement ils sont beaux!

L'après-midi, nous avons fait le tour du bassin en bateau. Cette visite a duré 3 heures : parcs à huîtres, dunes du Pilat, l'île aux oiseaux et bien d'autres... Puis nous sommes revenus chez nous.

Le loto fin novembre, beaucoup de monde et de très jolis lots.

Le repas de fin d'année a eu lieu le 10 décembre, il n'y avait que 65 personnes, beaucoup de malades mais une bonne journée pour tout le monde malgré tout.

Je tiens quand même à remercier, comme tous les ans nos amis anglais qui sont toujours présents et toujours prêts à donner un coup de main pour installer.

Bonne année à tout le monde.

La présidente, Mme Ploy

Dates à retenir pour 2018 :

25 avril : Voyage Périgord

Septembre : voyage à définir

25 novembre : loto

9 décembre : repas fin d'année



Nos associations



L'année 2017 étant finie, il est l'heure de vous faire un petit bilan de l'année écoulée pour notre ACCA. L'assemblée générale a eu lieu en mai 2017, avec une bonne participation de nos adhérents. Cette dernière ne révèle aucun changement au sein du Conseil d'Administration et cette matinée s'est déroulée dans une bonne ambiance.

Je tiens à rappeler que le permis de chasse à 0€ est toujours maintenu par notre fédération. J'invite donc les jeunes et moins jeunes à venir nous rejoindre au sein de notre ACCA.

Cette année, nous avons un jeune Ruddy B. qui nous a rejoint en chasse accompagnée. N'ayant pas de parrain parmi ses proches, trois membres du Conseil d'administration ont signé pour que ce dernier puisse pratiquer cette passion. J'espère qu'il a passé de bons moments avec notre équipe. Lors d'une battue, Ruddy a prélevé un chevreuil. L'ensemble des chasseurs était fier pour lui.

Cette année, la chasse au petit gibier n'a pas été formidable. Tout d'abord, en début de chasse, les conditions climatiques (sécheresse) ont engendré un faible prélèvement sur les espèces.

Nous avons lâché 100 canards « col vert » sur différents points d'eau de la commune. Cette opération dans l'ensemble est satisfaisante et je remercie toutes les personnes qui s'y investissent.

Au cours de la saison, nous avons constaté une très faible densité de cette espèce sur notre territoire et territoire voisin (peut-être la grippe aviaire???). Les oiseaux migrateurs sont au rendez-vous en particulier pour les palombes dont la population est abondante, ce qui permet de contenter quelques chasseurs. Néanmoins il y a très peu de bécasses.

Pour le grand gibier, nous avons prélevé à ce jour 20 chevreuils sur 25 attribués par la DDT, mais il nous reste encore février, car la population de cette espèce est en forte progression.

Pour les sangliers, nous n'avons pas eu de chance cette année. Il y a beaucoup de passage la semaine et pas le weekend. Seuls 5 animaux ont été prélevés.

Depuis plusieurs années, une femme résidant à Laurière, Sophie B. partage cette passion au sein de notre équipe. Cette année, Sophie a eu la chance de prélever 2 magnifiques chevreuils et a réalisé un doublé de sangliers « félicitations »!!.

Ce qui prouve que la chasse n'est pas réservée qu'aux hommes.

Nous avons eu un bracelet cervidé (CEI) qui n'a pas été réalisé par manque de fréquentation de cette espèce sur notre commune.

Pour les renards qui sont encore trop nombreux malgré les prélèvements tout au long de l'année (battue, tir d'été, piégeage).

Nous avons aussi un nouveau piégeur qui a obtenu l'examen début d'année 2017. Il s'agit de Jordan B. qui s'investit beaucoup avec Ludovic L. au piégeage et déterrage pour réguler les espèces nuisibles. Je tiens à les remercier pour leur dévouement tout au long de l'année.

Comme lors de mon bref discours aux vœux de la municipalité, je tiens à rappeler à la population de notre village, qu'il y a une très bonne coordination et collaboration avec les exploitants agricoles et les chasses gardées.

Je reste à la disposition et à l'écoute de toute la population pour cette nouvelle année.

L'ensemble des chasseurs, le Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons bonne année 2018.

le Président, Philippe Marchardier



Comité des fêtes

Le Président, le bureau ainsi que les membres du Comité des Fêtes vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2018. Cette année 2017 a été bonne, en commençant par notre loto gourmand qui a eu lieu le lundi 17 avril a amené de nombreux gourmands.

La fréquentation des concours de pétanque de fin juin à début septembre a été moyenne, le temps n'étant pas au rendez-vous cette année. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues malgré le temps.

La fête annuelle du 30 juillet, en collaboration avec la municipalité et les autres associations s'est bien passée. Cette année, nous avons fait venir la trompe de chasse de Val de Creuse avec ses chiens et ses 4 chevaux. Ils ont fait une démonstration de chasses à courre et une curée à froid qui n'a malheureusement pas eu le public attendu, l'orage du matin y est sans doute pour beaucoup.

Le vide-grenier a rassemblé une trentaine d'exposants, le concours de pêche a eu un bon nombre de participants. Et en soirée, un repas qui a attiré environ 250 personnes qui ont pu profiter du spectacle de très bonne qualité « Destination 80 » suivi d'un bal et d'un très beau feu d'artifice offert par la municipalité, que nous remercions.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui nous ont aidés pour cette journée.

Le 31 octobre, nous avons organisé un concours de belote qui, cette année, a attiré 30 équipes.

Le président, Daniel Baige



Dates à retenir pour 2018 :

- ⇒ Assemblée générale : 2 mars 2018 - 20h30 (salle communale)
- ⇒ loto : lundi 2 avril
- ⇒ Concours de pétanque : du 29 juin au 7 septembre
- ⇒ Fête annuelle : samedi 28 juillet

CCCA

Déjà une année de joie et bonne humeur au cours de laquelle le Catherine's Corner Club Association a organisé différentes manifestations pour nos adhérents et la population :

- ⇒ Repas curry
- ⇒ Balade train-vapeur Limoges -Brive
- ⇒ Fête de la musique
- ⇒ Pique-nique et balades découvertes
- ⇒ Soirée « pub anglais »
- ⇒ Fête de Noël

2018 sera ponctuée de nouveaux rassemblements placés sous le signe du partage, comme la fête de la musique qui aura lieu le 16 juin, place de l'église.

RDV les lundis après-midi à 15h30, Maison des Loisirs pour le « lundi récréatif », jeux-discussions...

Venez nous rejoindre! Plus on est de fous, plus on rit!!!



Already one year of fun and good times during which Catherine's Croner Club Association has organised different events for members and the public.

- ⇒ Curry Night
- ⇒ Steam train
- ⇒ Fête de la musique
- ⇒ Pic nic and country walks
- ⇒ English Pub night
- ⇒ Fête de Noël

2018 will bring further opportunities for social events such as « La Fête de la Musique » on the 16th june at the Church Square in Dompierre.

Come and join us, the more the merrier!!!

La Présidente, le Bureau et les Adhérents, nous vous souhaitons

Bonne Année - Happy New Year

Pour nous contacter

Catherine : 06 59 31 12 95 - catherine.gauthe@orange.fr

Lyn : gary.murphy@orange.fr



Le p'tit article pour les curieux!!



La tique (ou ixodida) est un ectoparasite (c'est-à-dire un parasite externe) de la famille des acariens et plus largement des arachnides (araignées, scorpions...). Ce n'est donc pas un insecte! Autrefois, on l'appelait tiquet ou ricinus. En France, on en compte une quarantaine d'espèces différentes. Elles parasitent les vertébrés, qu'ils soient mammifères ou reptiles. La tique vit au sol dès son éclosion, jusqu'à ce qu'elle trouve un hôte auquel elle s'accroche grâce à son rostre qu'elle enfonce plus ou moins profondément sous la peau, afin de se nourrir de son sang.

Le développement en 4 phases :

- l'œuf
- la larve
- la nymphe
- la tique adulte

A chacun de ces stades, la tique change d'hôte.

Les tiques les plus repérables sont les tiques femelles adultes car une fois nourries, elles sont beaucoup plus grosses.

En fonction de l'espèce, les tiques pondent entre plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'œufs. Les tiques ne sautent pas mais patientent au sommet des grandes herbes qu'un animal passe afin de s'accrocher ou se laisser tomber.

Contrairement à ce que l'on pensait autrefois, les tiques ne tombent pas des arbres, elles ont besoin de s'hydrater au sol.

Leur repas ne dure généralement pas plus d'une semaine et la tique finit par se détacher. Pendant son repas, la tique rejette de la salive et donc peut transmettre certaines maladies. La plus courante est la maladie de Lyme (ou borréliose). Une morsure de tique peut être à l'origine d'urticaire ou d'allergie.

Les tiques meurent lorsqu'il fait trop froid ou trop sec. Mais le réchauffement climatique (absence de forte gelée l'hiver), certains insecticides (qui ont eu raison de certains prédateurs de tiques) et l'augmentation d'animaux sauvages (sangliers...) sont en partie à l'origine de la pullulation des tiques.



Les records des tiques :

- Elles existent depuis **140 millions d'années!!**
- une espèce de tique est capable d'être **600 fois plus lourde** après un repas!!
Pour un homme de **60 kg**, cela équivaldrait à plus de **37 tonnes!!**

Recommandations :

Pour éviter d'avoir « à faire » avec les tiques, le plus efficace est de porter des vêtements clairs, des chaussures montantes ou des bottes ou le pantalon rentré dans les chaussettes. Il est conseillé après chaque sortie dans les bois et les champs de s'inspecter soigneusement, vérifier vêtements et animaux.

En cas de morsure de tique, il ne faut appliquer aucun produit type alcool, éther ou huile car cela pourrait la faire régurgiter et donc transmettre des maladies. Il existe des pinces à tique (en pharmacie) qui permettent de la retirer sans appuyer sur l'abdomen et sans risquer de casser le rostre qui pourrait provoquer une infection. Une fois la tique retirée, il suffit de désinfecter et de contrôler qu'aucune rougeur n'apparaisse dans les 24h. Dans le cas contraire, une consultation est préférable.

« La route du sel passait par le Couret »

Patronyme Morgat, donné par l'abbaye de LANDEVENECK, en 1650 en Bretagne.

Ils étaient marins et sauniers, dans les marais salants de l'atlantique, golfe du Morbihan, Guérande, Donges, Noirmoutiers, Marais de la Sèvre (Nantes-Niort), Brouage.

Le sel remontait la rivière Charente, sur les gabares jusqu'à Charroux. De là, en chars vers Magnac-Laval, Bellac et Dompierre les Eglises.

Les Morgat étaient voituriers Royaux responsables du sel de mer vers le Centre de la France, Creuse, Allier, Saône et Loire, ils étaient aussi « amineurs » (personne qui goûtait le sel).

Au Couret, il y avait un octroi, tenu par une famille Morgat, chapoté par les Lusignan et les Pouthé. L'octroi était un impôt perçu par les villages, les villes en l'occurrence, c'était le sel.

On retrouve de nombreuses familles de Morgat tout le long du passage de la route du sel, St sornin Leulac, St Amand Magnazeix, Arnac la Poste, etc... A Dompierre, on dénombre 122 mariages de Morgat au Couret.

Plus récemment, une famille Morgat était propriétaire au Couret, et aussi au moulin dit du Couret.

Recherches de Monsieur François Morgat, réécrit par Monsieur Claude Filleux.

Séance ordinaire du 10 juin 1917

Sous la présidence de M. Dardanne. Etaient présents M. Dardanne, Lavoux, Caurat, Joseph Pagant, Gentry et Morgat. Absents : M. Grelaud (mobilisés : de Puybaudet, Pagnat Jules, Guinard, décédé Vignaud).

N°327 : M. le Président, donne lecture au Conseil d'une lettre émanant de Ms les entrepreneurs, par laquelle, ceux-ci réclament l'argent qui reste leur être dû, pour la construction des écoles de Dompierre et du hameau du Beauvert (soit 9000 Frs). Le conseil, considérant que les caisses de l'état ne prêtent pas durant la guerre, décide d'emprunter cette somme à des particuliers, aux taux de 5%. Il prie M. le Préfet de bien vouloir l'autoriser à contracter cet emprunt.

N°328 : M. le Président soumet au Conseil, un vœu de l'association des secrétaires de Mairie et d'une lettre de M. le Préfet invitant les conseillers municipaux à relever le traitement des secrétaires de Mairie, attendu que le travail des Mairies a augmenté considérablement et que la vie matérielle devient de plus en plus chère (1917-1918).

Le conseil décide d'accorder 300 frs d'augmentation au secrétaire de Mairie.

N°329 : Demande d'autorisation pour l'emprunt de 900Frs pour la construction du chemin vicinal n°7 de Dompierre à Montbrod (partie comprise entre le village des Ecures et les abords du pont). Le conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir l'autoriser à emprunter à un particulier la somme de 900 frs à 5% si nécessaire pour le paiement de la construction de cette lacune.

N° 330 : M. le Président soumet au conseil une lettre du président du comité d'assistance aux prisonniers de guerre, faisant connaître que nos malheureux soldats, prisonniers de guerre en Allemagne, sont sans chaussures et qu'ils en demandent. Le conseil décide d'accorder 40 frs par prisonnier de guerre. Cette somme est inscrite au budget additionnel 1917.

N°332 : M. le Président expose à nouveau la proposition de monsieur Morgat, tendant à obtenir des prisonniers allemands pour l'extraction et le cassage des cailloux nécessaires à l'entretien de nos routes et nos chemins vicinaux. Le conseil rappelle la délibération n° 264 prise à cet effet en mai 1915. Il prie et invite Monsieur le Préfet à bien vouloir faire le nécessaire auprès de l'Autorité Militaire pour qu'une équipe de 15 prisonniers allemands lui soit donnée pour les travaux ci-dessus mentionnés.

Session du 19 août 1917

N°338 : Monsieur le Préfet , par un lettre du 28 juin 1917, autorise à emprunter pour le compte de la commune, à particulier, la somme de 9 000€, solde dû aux entrepreneurs Quisserme et Gravelat, pour les écoles de Dompierre les Eglises et du Beauvert. Il leur fait connaître en outre que les personnes dont les noms suivent s'engagent à prêter à la commune la somme de 9000 frs, au taux de 5% pendant un an, avec prorogation si nécessaire.

Anne Perrot, veuve Parot aux Faïtes	5 000 frs
Antoine Vignaud, maréchal du Beauvert	2 000 frs
Jean-Baptiste Desaphix, cultivateur à Vergnedonde	<u>2 000 frs</u>
soit au total	9 000 frs

Le conseil, à l'unanimité, vote cet emprunt. Le conseil désire que les travaux soient exécutés avant le paiement définitif. Toutefois, il accorde à M. Quisserme 2 500 frs pour les travaux commencés.

N° 340 : M. Quisserme demandant une augmentation de 20% sur le devis des travaux à faire au chemin N°7, s'élevant à 77,57 frs. Le conseil accorde l'augmentation sollicitée par M. Quisserme Joseph, entrepreneur de travaux publics au Mas de cette commune à condition que le travail soit exécuté dans le délai de 3 mois, à la date de ce jour.

N°341 : M. Desaphix, de Vergnedonde, s'engage à prêter 1 000 frs à 5% pendant un an, avec prorogation, pour la construction du chemin vicinal n°7.

N°347 : M. le Maire donne une communication d'une lettre de messieurs les cantonniers, demandant une augmentation de salaire. Le conseil décide d'accorder à ces modestes auxiliaires, une augmentation mensuelle de 10 frs à partir du 1er octobre 1917.

N°349 : M. le Président signale au conseil le mauvais état des routes dans le bourg, il les invite à faire le nécessaire pour la réparation au plus tôt de ces rues. L'urgence s'impose. Le conseil décide de prendre sur l'article 21, une somme de 200frs, destinée à la réparation des rues du bourg.

Séance du 18 novembre 1917

Lecture d'une lettre de la Croix Rouge Américaine, accordant une somme de 45 000frs à répartir dans les départements, entre les familles les plus nécessiteuses et les plus éprouvées par la guerre. La commune de Dompierre est comprise pour 2 parts de 100 frs. Dans cette répartition 4 personnes en ont bénéficié.

Le concours photo « objectif nature » est prolongé jusqu'au 30 juin 2018

organisé par la municipalité

Photographiez un arbre de Dompierre qui représente une « bizarrerie de la nature »,
et gagnez un séjour « nature »
d'une valeur de 200€

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le règlement du concours, les renseignements et le bulletin d'inscription sur le site de la mairie

<http://www.dompierre-les-eglises.fr/>

ou à la mairie au 05 55 68 53 78

L'inscription et le dépôt des photos devront être faits avant le 30/06/2018

Les résultats seront annoncés le jour de la fête locale soit le 28/07/2018



MON LIMOUSIN

C'est une pierre grise et sombre, un sable ocre grossier,
Les fougères qui, dans l'ombre, narguent les châtaigniers.
C'est un lac qui sommeille, un ruisseau qui serpente,
Un pas lent qui réveille la vipère somnolente.



C'est la truite qui, surprise, file au creux d'un rocher,
Les merles et les grives qu'on ne peut approcher.
C'est la buse qui plane et qui fond dans les airs,
Le corbeau qui pavane puis se met en colère.



C'est un mont de bruyère, une lande d'ajoncs
Qui, en bravant la pierre, cachent le vol des pigeons.
C'est le chêne qui défie les éclairs et le temps,
Le genêt qui jaunit et ignore le vent.



C'est un hameau perché aux façades trop grises
Qui pointe le clocher de sa petite église.
C'est le fier coq qui chante, tout seul dans le matin,
Une femme qui plante, courbée dans son jardin.



C'est un vieil homme qui siffle et son chien qui répond,
Qui sort son vieux canif et se taille un bâton.
C'est un petit troupeau de vaches rousses et sales
Qui, suivies de leur veaux, pénètrent dans l'étable.



C'est l'automne qui, placide, peint tout d'orange et rouge,
La première pluie acide et les arbres qui bougent.
C'est au creux de la mousse la châtaigne épineuse,
Le champignon qui pousse, la limace paresseuse.

C'est l'amère prunelle et la pomme encore verte,
L'adieu des hirondelles, les poignées de noisettes.
C'est un chien à l'arrêt, une bécasse qui s'envole
Et qui, le coup tiré, devant nous dégringole.



C'est en bien peu de mots mon Limousin natal,
Ses forêts, ses hameaux, le lapin qui détale.
C'est un petit gamin qui, en suivant son père,
A suivi le chemin qui le mène à sa terre.



François GUIBERT
Janvier 1988



Les habitants de Dompierre créent leur entreprise !



Valérie Barraud, habitante du bourg de Dompierre, a repris depuis avril 2017 le salon de coiffure de Saint Sornin Leulac.

Nicolas Chasseriau, domicilié au Beauvert de Dompierre les Eglises, vient de créer son entreprise. Depuis le 05 mars 2018, il vous propose ses services.



Démarches administratives :

- Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, la loi n°2016-1547 du 18/11/16 de modernisation de la justice du XXIème siècle, les missions de conclusion, modification et dissolution des pacs sont transférées des greffes de tribunaux d'instance aux officiers de l'état civil des communes.

La déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs peut être signée :

- à la mairie : les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.
- Chez un notaire : une convention sous la forme notariée.

- Carte nationale d'identité :

Depuis le 15 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évolué. Les usagers peuvent donc effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Vous pouvez notamment vous rendre aux mairies de Bellac, Bessines sur Gartempe ou La Souterraine, sur rendez-vous uniquement

- Certificat d'immatriculation de véhicule :

Désormais, pour toute immatriculation de véhicule, la démarche s'effectue en ligne depuis le site <https://ants.gouv.fr/>

Impôts :

À partir du 1er janvier 2018, la mission de gestion des locaux d'habitation des 50 communes rattachées au SIP-SIE de Bellac au Service Départemental des impôts fonciers de Limoges. Le site « impots.gouv.fr » permet aux usagers particuliers d'obtenir en ligne gratuitement les documents cadastraux et effectuer, via la messagerie sécurisée, toute demande ou réclamation.

Pour les usagers qui n'auraient pas d'accès internet, le service d'impôts des particuliers et des professionnels de Bellac met à leur disposition 2 ordinateurs en libre service pour effectuer les démarches en ligne, avec la possibilité d'être accompagné d'un agent. Il restera en mesure d'assurer la prise en charge, pour le compte du nouveau Service Départemental des Impôts Fonciers, des demandes ou réclamations des usagers particuliers portant sur des problématiques fiscales ou foncières.

Le SIP-SIE de Bellac conserve l'ensemble de ses autres attributions.

Service Départemental des Impôts Fonciers

30 rue Cruveilhier

BP 61003



Depuis janvier 2017, la communauté de communes s'est élargie, passant de 17 communes à 43 et de quelque 13 000 habitants à 24 000 habitants. Autant dire que la configuration est totalement différente d'autant plus que les trois anciennes communautés de communes ont dû travailler dans l'urgence l'harmonisation de leurs compétences et toutes les conséquences qui en découlent. Dans le même temps, une nouvelle manière de travailler s'est imposée aux élus pour que chacun trouve sa place, qu'aucune commune ne soit délaissée et que les personnels ne soient pas lésés.

Après neuf mois d'adaptation, portée par une volonté inébranlable de relever ces défis, la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche (CCHLeM) allait enfin pouvoir mettre en route ses projets structurants.

C'était sans compter sur une dernière complication liée à une loi du 29 décembre 2016 qui impose de nouvelles règles en termes de compétences et, par conséquent, les financements qui en découlent.

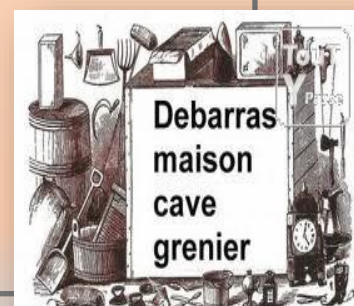
Le 13 novembre dernier, les élus de la CCHLeM ont confirmé les compétences qui la concernent et approuvé les statuts avec cinq compétences obligatoires et autant optionnelles auxquelles s'ajoutent quelques compétences supplémentaires, préservant ainsi l'octroi de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.

Chaque commune devra maintenant approuver les statuts.

Collecte d'encombrants pour 2018

Inscription par fax ou par mail au 05 55 76 42 92 ou à maximum87@orange.fr ou à la mairie au 05 55 68 53 78.

- Mardi 13 février
- Mardi 24 avril
- Jeudi 30 août
- Mercredi 12 décembre

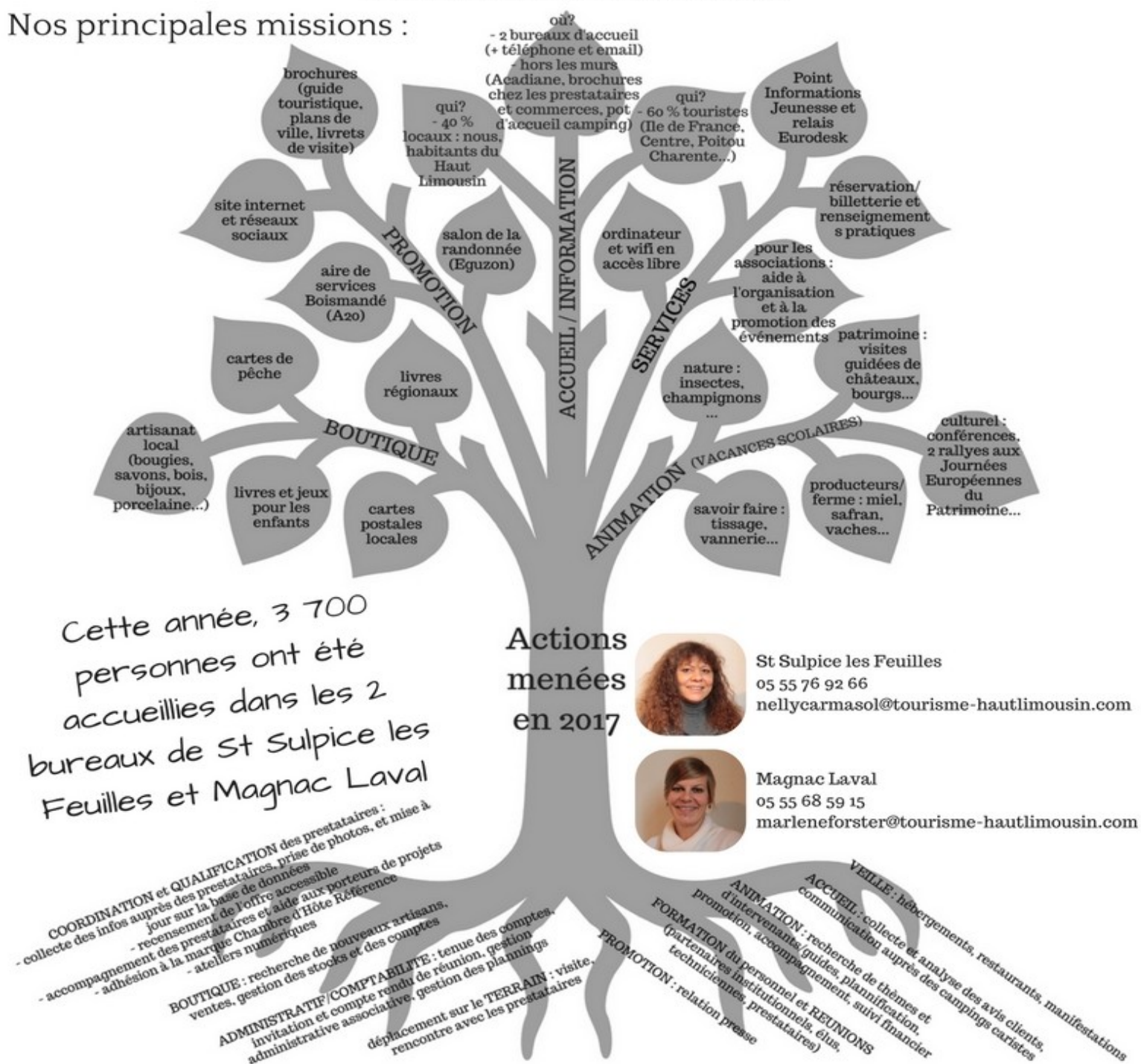


Office de tourisme

Connaissez-vous l'endroit où l'on peut trouver les **programmes de cinéma** et des salles de spectacle, des **idées de sorties et de visites** lorsque vous hébergez de la famille ou des amis, de l'aide pour organiser vos prochaines **vacances**, un point **wifi** gratuit, les itinéraires de **randonnées** et les prochaines **brocantes** autour de chez vous ou de l'aide pour organiser et promouvoir vos **événements** en tant qu'**association**?

... C'est l'office de tourisme!

Nos principales missions :



...Dès janvier 2018, la fusion des 4 offices de tourisme donnera naissance à une nouvelle structure (EPIC) à l'échelle du Pays du Haut Limousin...

Le compteur
Linky



Bientôt
dans votre
commune



Ce qu'il faut retenir sur le compteur communicant LINKY

- Une **DIRECTIVE EUROPEENNE** impose 80% de compteurs communicants, en Europe, d'ici 2020. En France, 35 millions de compteurs seront installés d'ici 2021 (soit 90% du parc).
- La **POSE** du compteur Linky est **GRATUITE**. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement des réseaux).
- Le compteur Linky sera installé **EN LIEU ET PLACE** de votre compteur actuel. Sa taille est identique à votre compteur actuel.



AVANT



APRES

- La durée moyenne de pose d'un compteur Linky est de **30 MINUTES**.
- L'entreprise de pose missionnée par Enedis sera clairement identifiée par un logo « **PARTENAIRE Enedis pour LINKY** ». Pas de doute possible.
- Un courrier avec toutes les informations relatives à la pose du compteur Linky vous sera adressé **30 A 45 JOURS** avant l'intervention.
- Votre présence n'est nécessaire que si votre compteur est situé à l'intérieur de votre logement.



Linky, les contacts utiles !

Pour valider ou modifier la date de pose de votre compteur et avoir accès aux services associés au compteur Linky

Créez un compte personnel sur :

<https://espace-client.enedis.fr/erdf-devient-enedis>

N° Vert : 0 8000 54 659

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

Les avantages du compteur Linky

Plus besoin
d'être
présent

Le relevé se fait à distance et devient quotidien.

Sans
rendez-
vous

Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides.

Dépannage
encore +
rapide

En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, Enedis vous dépanne plus vite.

Maîtrise de
l'énergie

Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité grâce au suivi quotidien sur Internet

Espace
personnel

Suivez vos consommations d'électricité : jour par jour, par historique et comparaisons.

Le déploiement en Haute-Vienne

Linky en
Haute-Vienne,
c'est quoi ?



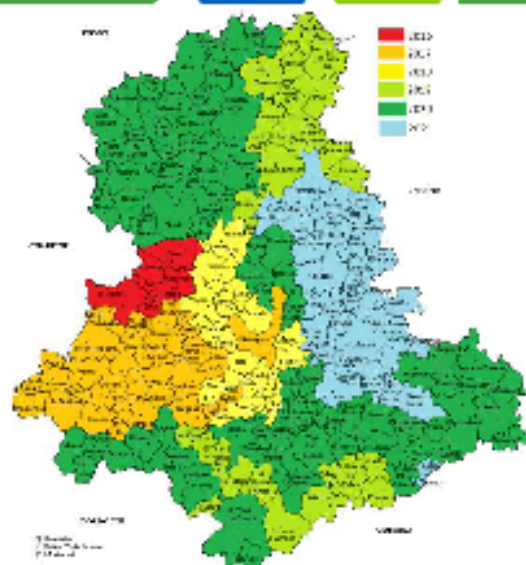
67
emplois
créés

35 300
compteurs
posés/an

235 000
compteurs

34
millions
d'euros

100
compteurs
posés/jour



Pour savoir quand Linky sera installé dans votre commune, www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous



Service d'aide aux personnes

Par le biais du service d'entraide, Alexandra transporte **gratuitement** des usagers bénéficiaires à **Magnac-Laval les 3 premiers mardis matins du mois**, et **Bellac ou la Souterraine le dernier mardi** pour y effectuer leurs achats, faire des visites aux personnes hospitalisées...

Pour plus de renseignements ou inscription

(le vendredi précédent chaque mardi), veuillez contacter la mairie

au 05 55 68 53 78.

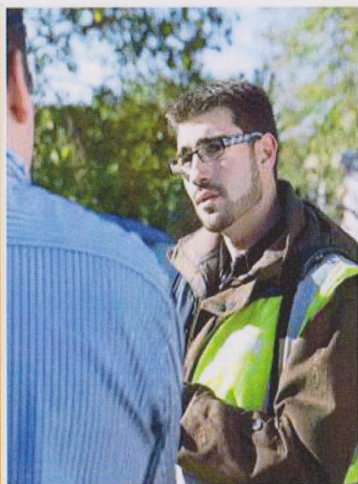


Élaguer, c'est gagner!!

ÉLAGUER : POURQUOI ?

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à leurs frais aux travaux d'élague.



ÉLAGUER QUI FAIT QUOI ?

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élague de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élague est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également passible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.



Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police-secours, sapeurs-pompiers...).

Les conséquences d'une coupe peuvent s'avérer graves :

- > des personnes dépendantes sont isolées.
- > des liaisons internet, des télétransmissions sont coupées.
- > des alarmes deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent...



LE BON CONSEIL

Sachez qu'il est toujours préférable de confier ses travaux d'élague à un spécialiste.

Si vous craignez un risque de détérioration du poteau situé à proximité de la zone de travaux, vous pouvez solliciter Orange pour une prestation de dépose/repose. Cette demande de devis de dépose/repose est à adresser :

Par mail : acctechnique.uilpc@orange.com

Par Courrier : Orange
UILPC site de Limoges Noriac
25, rue Edouard Michaud
CS 40001
87033 LIMOGES DEDEX

Tarifs 2018

Salle communale :

Période	Tarifs en € habitants de la commune	Tarifs en € habitants hors commune	Tarifs en € pour les associations municipales locales
Tarif été (1er mai/ 31 octobre)	100	150	GRATUIT
Tarif hiver (1er novembre/ 30 avril)	150	200	
Tarif vin d'honneur	50	80	
Caution	Une caution de 300 € et une attestation d'assurance sont demandées à la remise des clés		

Cantine :

Repas enfant	1.90 €
Repas adulte (personnel et enseignants)	3.80 €

Garderie :

matin	1 €
soir	1 €

Cimetière :

m ²	25€
Cave-urne Colombarium	450 €

Gîte rural :

Très haute saison	Du 24 juillet au 21 août	360,00
Haute saison	Du 03 juillet au 24 juillet	300,00
	Du 21 août au 28 août	
Moyenne saison	Du 03 avril au 03 juillet	200,00
	Du 28 août au 25 septembre vacances Toussaint et Noël	
Basse saison	Autres périodes + vacances de février	180,00
Week-end	Du vendredi soir (à partir de 16h) au dimanche soir (jusqu'à 16h)	120,00

Camping « Le Dompierre »

	Tarifs en €
Adulte	2,00
Enfant de 4 à 14 ans	1,00
Tous véhicules (V.L, moto)	2,00
Caravane	2,00
Camping-car	2,00
Tente	1,00
Branchement caravane	3,00
Garage mort, saison forfait	30,00
Garage mort, hors saison, forfait mensuel	15,00
Borne camping car	5,00

Pêche :

carte	Tarifs en €
Demi-journée	3.00
journée	5.00
Carte saison	40.00
Gratuit pour les -12 ans et pour les enfants de la commune (sous condition que les + jeunes soient accompagnés d'un adulte	

RAPPEL !!!!!

Information importante concernant l'assainissement collectif

Petit rappel: Veuillez faire attention à ne jeter aucune lingette ménagère (même biodégradable), changes hygiéniques, tampons... dans les toilettes. Ces produits causent des dégâts importants en provoquant des bouchons et obligent à faire des interventions intempestives par les services sur le réseau.



Recensement militaire

Nous vous rappelons que le recensement militaire est **obligatoire pour les filles comme pour les garçons.**

Le principe est simple : inscrivez vous à la mairie dans le mois qui suit votre 16ème anniversaire, muni(e) du livret de famille et de votre pièce d'identité. Si vous avez oublié, faites quand même la démarche. Elle est obligatoire! L'attestation de recensement qui vous sera délivrée est nécessaire pour :

- vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et pour assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- être automatiquement inscrit(e) sur les listes électorales dès 18 ans.

SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE



SE 87 — SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE

Créé en 1916, le Syndicat a pour mission de représenter, de défendre et de conseiller les propriétaires d'étangs. Il répond aux questions de ses adhérents et leur apporte son aide dans la gestion piscicole, pour les dossiers de mise aux normes etc....

APPL — ASSOCIATION DE PROMOTION DU POISSON LOCAL EN NOUVELLE AQUITAINE

Créée le 21 Mars 2016, l'Association a pour mission la promotion du poisson local, de fédérer les acteurs de la filière piscicole et d'assurer la viabilité économique et commerciale de la filière

SAFRAN - 2, Av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES CEDEX 1

■ : 05 87 50 41 90 le matin - Fax : 05 87 50 41 89 - mail : bcafr@safran87.fr

**USAGE DE FAUSSE QUALITÉ
ET AGRESSION**

↓

**PREVENTION POUR
LES SENIORS**

VOL AVEC RUSE (FAUSSE QUALITÉ)

Parce que des individus mal-intentionnés n'hésitent pas à revêtir des uniformes, et cherchent à vous faire penser qu'ils font partie de services publics pour vous abuser :

- ⇒ n'ouvrez pas votre porte aux inconnus.
- ⇒ ne laissez entrer personne si vous avez un doute.
- ⇒ vérifiez l'identité (carte professionnelle) même si la personne porte un uniforme.
- ⇒ ne signez pas de contrat si vous avez un doute, demandez un autre rendez vous pour avoir le temps de demander la présence d'un proche.
- ⇒ demandez à un voisin de venir avec vous.
- ⇒ n'acceptez pas de livraison immédiate. En cas de vente à domicile, vous avez 14 jours pour vous rétracter.

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

- ⇒ N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs ;
- ⇒ Appelez au secours ;
- ⇒ Notez le signalement de votre agresseur ;
- ⇒ Relevez les caractéristiques du véhicule utilisé ;
- ⇒ Appelez le 17 dès que possible.

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 10 89 89

Horaires : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

www.adil87.org

Des permanences ont lieu près de chez vous : **Bellac, Bessines, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche** et à la CAF.
Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

Adresses et Numéros utiles

<u>S.A.M.U.</u>	15
<u>Sapeurs Pompiers de Magnac-Laval</u>	18
<u>Gendarmerie de Magnac-Laval</u>	17 ou 05.55.68.51.24
<u>C.H.R.U.</u>	05.55.05.55.55
<u>Hôpital de Magnac-Laval</u>	05.55.60.52.00
<u>Centre Antipoison de Bordeaux</u>	05.56.96.40.80
<u>Mairie</u> Ouverture : du mardi au samedi matin de 8h00 à 12h00 Fermeture : au public tous les après-midis et tous les lundis Tel : 05.55.68.53.78 Fax : 05.55.68.54.13 Email : mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr Site : www.dompierre-les-eglises.fr	<u>Agence Postale Communale</u> Ouverture : du mardi au samedi Tous les matins de 9h00 à 12h00 Fermeture le lundi toute la journée 05.55.68.55.46
<u>S.A.U.R. (Service des eaux)</u> 05.87.23.10.00 service clients du lundi au vendredi 8 h à 19 h 05.87.23.10.01 24h/24 & 7j/7	<u>Service Taxi Car</u> Madame ROUSSEAU Françoise Saint Hilaire la Treille 05.55.76.85.75
<u>Trésor Public de Magnac-Laval</u> Ouvert : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 le vendredi de 8h à 12h fermé l'après-midi 05.55.68.53.48	<u>E.D.F.</u> Dépannages réseaux électricité 09.726.750.87
<u>Sous-préfecture de Bellac</u> 8, rue Lamartine 87300 BELLAC 05.55.60.92.50 Horaires d'ouverture au public de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 du lundi au vendredi	<u>Assistant Social</u> David Grand Permanences Antenne de Magnac-Laval 22, rue Camille Grellier 87190 MAGNAC LAVAL 05.55.60.11.10 MERCREDI de 9h30 à 12h VENDREDI de 9 h30 à 12 h sur rendez-vous uniquement.
<u>Vacances Haute-Vienne réservation</u> Maison Régionale du Tourisme 30, cours Gay Lussac CS 50095 87003 LIMOGES Cedex 1 05 55 79 72 63 Mail : www.reservation@vacances haute-vienne.com	<u>A.F.P.A.R (Association en faveur des personnes âgées et retraitées)</u> 05 55 60 51 42 : Fax 05 55 68 69 73 Horaires : LUNDI : 8H00-12H00 et 13H15-14H45 MARDI : 14H00 - 17H00 MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 14H00-16H00